



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

NOTI5

NOTIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC OU DE L'ACCORD-CADRE <sup>1</sup>

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre  
7 place de la République  
CS 10 042  
58 027 NEVERS

**B - Objet de la consultation.**

2017-4 Accord-cadre pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

**C - Identification de l'attributaire.**

SAS GAZ DE BORDEAUX  
6 Place Ravezies  
33075 BORDEAUX Cedex

SIRET : 502 941 479 00011

**D - Notification de l'attribution.**

Je vous informe que l'offre que vous avez faite au titre de la consultation désignée ci-dessus a été retenue :

- pour l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).  
 pour les lots n°1 et 2 de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre :

Lot n°1 : Les Points de livraison (PDL) situés sur la zone de distribution de gaz naturel Nord, identifiés, dénombrés et évalués à l'annexe 4 du CCTP.

Lot n°2 : Les Points de livraison (PDL) situés sur la zone de distribution de gaz naturel Sud, identifiés, dénombrés et évalués à l'annexe 4 du CCTP.

L'exécution des prestations commencera :

- dès réception de la présente notification.  
 à réception d'un bon de commande ou d'un ordre de service que j'émettrai ultérieurement.  
 selon les dispositions prévues à l'acte d'engagement.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## E - Retenue de garantie ou garantie à première demande.

Le marché public ou l'accord-cadre qui vous est notifié comporte :

- aucune retenue de garantie ou garantie à première demande.
- une retenue de garantie d'un montant de .....% du montant initial du marché public ou de l'accord-cadre, que vous pouvez remplacer par :
  - une garantie à première demande.
  - une caution personnelle et solidaire.
- une garantie à première demande en garantie du remboursement d'une avance supérieure à 30%. Vous ne pourrez recevoir cette avance qu'après avoir constitué cette garantie.
- (*pour les collectivités territoriales uniquement.*) une garantie à première demande en garantie du remboursement de toute ou partie d'une avance inférieure ou égale à 30%.
  - vous pouvez remplacer cette garantie à première demande par une caution personnelle et solidaire.

## F - Pièces jointes à la présente notification.

Vous trouverez ci-joints :

- deux photocopies de l'acte d'engagement avec ses annexes, dont l'une est revêtue de la formule dite « d'exemplaire unique ». Cet exemplaire est destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de toute ou partie de votre créance. J'attire votre attention sur le fait qu'il n'est pas possible, en cas de perte, de délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.
- une photocopie de l'acte d'engagement avec ses annexes, ainsi qu'un certificat de cessibilité de créance(s) destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de toute ou partie de votre créance.

## G - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Nevers, le

06/07/17

Le Président du Syndicat



